

# Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des principales différences entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Société Mutuel Assurances SA  
Assurance pour les soins dentaires  
(TDAMCV)

## Votre couverture actuelle

Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA  
Assurance des soins dentaires (Dentaire plus)  
(DPGA02) / Classe 2

## Nouvelle couverture proposée

### Prise en charge

L'assurance TDAMCV couvre les traitements dentaires à hauteur de 100%, après déduction de la franchise figurant sur la police d'assurance et sous réserve des limitations suivantes:

#### Frais de laboratoire

- Max. Fr. 1000.-/année civile

#### Traitements orthodontiques

- Exclusion de cette prestation sauf pour les assurés couverts par l'assurance TD avant l'âge de 3 ans. Dans ce cas, 50% des frais, jusqu'à un montant unique de Fr. 4000.-, sont pris en charge.

#### Prophylaxie

- Fr. 80.-/année civile

L'assurance DPGA02, classe 2, couvre les frais dentaires (traitements dentaires, frais de laboratoire, traitements orthodontiques) à hauteur de 75%, max. Fr. 3000.-/année civile

#### Prophylaxie

- Fr. 75.-/année civile